

Département de l'Hérault

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LES MATELLES

Séance du 11 juillet 2013

Nombre de membres :
Afférents au CM : 15
En exercice : 14
Qui ont délibéré : 11

Date convocation :
05/07/2013
Date affichage :
05/07/2013

L'an deux mille treize et le onze juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain BARBE, Maire.

Présents : Mmes Laudinet, Philippe, Velay.
MM. Barbe, Breton, Calmettes, Hirn, Joly.

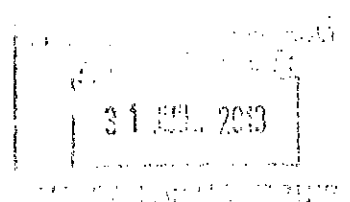
Absents excusés : Mme Boizot, procuration à M. Hirn.
Mme Cadopi, procuration à Mme Velay.
M. Amat, procuration à M. Breton.
M. Vallet, procuration à M. Calmettes.

Absentes : Mmes Berthier, Tardits.

Secrétaire de séance : Mme Laudinet.

Délibération n° 7.

Objet : Concertation LIEN.



Le Maire,

RAPPELLE au conseil municipal que, depuis le 17 juin 2013, une concertation sur le tronçon du LIEN entre St Gély du Fesc et Bel Air a été lancée par le Conseil Général de l'Hérault.

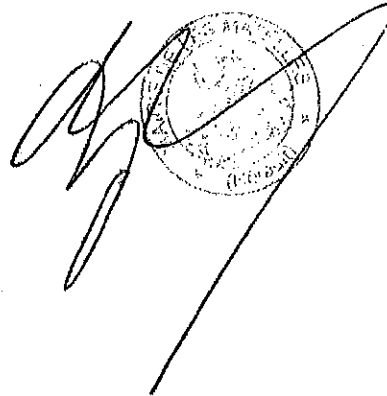
DIS que dans le cadre de cette concertation plusieurs tracés ont été proposés et que le Conseil Municipal doit se prononcer sur le choix d'un de ces tracés.

Le Conseil Municipal
Ouï l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de se prononcer en faveur du tracé n° 1A, au sud du Mas de Gentil, pour sa cohérence, à l'exclusion de tout autre tracé.

MANDATE Monsieur le Maire pour joindre une lettre au registre de concertation expliquant ce choix, ainsi qu'une copie de la délibération.

Pour copie conforme,
Le Maire

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains text, including the number '170' at the bottom, but it is partially obscured by the signature.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 26 juillet 2013

